

[Traduction]

LES PHOTOGRAPHIES DANS LE JOURNAL
«INDIAN NEWS»

Question n° 1225—M. Howard (Skeena):

A propos des personnes qui figurent dans les photographies publiées aux pages 6 et 7 du vol. 11 du bulletin *The Indian News* (livraison n° 3 d'octobre 1968), combien d'entre elles étaient em-

ployées a) à titre permanent par la Direction des affaires indiennes, b) à titre occasionnel ou à temps partiel et c) à forfait, (i) lorsque les photographies ont été prises, (ii) lorsque cette livraison dudit bulletin est parue et d) à quel titre sont-elles employées actuellement?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

	Lorsque la photo- graphie a été prise	Au moment de la publication	Au 3 février 1969
a) A titre permanent	9	8	8
b) A titre occasionnel (ou à temps partiel)	2	2	2
c) A forfait	4	4	3

Dans ledit numéro du journal *Indian News*, il y avait dix Indiens qui recevaient une formation au sein du service au moment, où la photographie a été prise. Au moment de la publication, cinq de ces personnes étaient encore en formation. Aucune de ces personnes ne participe actuellement au stage de formation.

2. Dans l'affirmative, qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire pour remédier à cette situation?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui.

2. Oui. Une usine de traitement des eaux usées est projetée pour le lotissement urbain de Banff dans un avenir rapproché.

LA ZONE RELATIVE AUX ÎLES DE SAINT-
PIERRE ET MIQUELON

Question n° 1233—M. Fortin:

1. Où en sont rendues les négociations entre la France et le Canada concernant la zone de 12 milles autour des îles de Saint-Pierre et Miquelon?

2. En quoi consiste exactement le différend entre les deux pays?

3. Quelle est la position respective des parties?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Cette question porte vraisemblablement sur les négociations entre le Canada et la France au sujet des secteurs de leur juridiction respective sur les ressources minières de la partie du plateau continental qui est située au sud de Terre-Neuve, dans le voisinage des îles de Saint-Pierre et Miquelon. Ces négociations ne sont pas encore terminées.

2. Les négociations portent en particulier sur la ligne de démarcation des secteurs où s'exerce leur juridiction respective sur le plateau continental.

3. Puisque les négociations sont confidentielles, il ne conviendrait pas à l'heure actuelle de discuter de la position respective des deux pays.

LA RIVIÈRE BOW ET LES EAUX USÉES

Question n° 1333—M. Mahoney:

1. Laisse-t-on se déverser dans la rivière Bow les eaux d'égouts non épurées du système municipal du tout à l'égout de Banff?

L'ÉLIMINATION DES PASSAGES À NIVEAU

Question n° 1336—M. Robinson:

1. Quel programme le gouvernement a-t-il mis sur pied pour éliminer les passages à niveau dans les zones construites?

2. Combien de passages à niveau, dans le Toronto métropolitain, font parti du programme gouvernemental et à quand est prévu leur enlèvement dans chaque cas?

3. A combien estime-t-on le coût de l'enlèvement de chaque passage à niveau actuellement visé par le programme gouvernemental?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La Commission canadienne des transports communique les renseignements suivants: 1. Le programme d'élimination des passages à niveau dans les agglomérations dépend du nombre de demandes reçues des administrations routières municipales ou provinciales. Ces cinq dernières années, la Commission canadienne des transports et l'ancienne Commission des transports du Canada ont approuvé en moyenne la construction de 32 étagements de voies par année, dont environ les $\frac{2}{3}$ se trouvaient dans des agglomérations et qui élimineraient des passages à niveau. Pendant la même période, on a approuvé, en moyenne, l'aménagement de sept déviations de route par année, dont environ le tiers se trouvaient dans des agglomérations.

2. Pour la zone qui relève du Planning Board of the Metropolitan of Toronto, le